

Monsieur Alain Maron  
Ministre du Gouvernement de la Région de  
Bruxelles-Capitale, Chargé de la transition  
écologique, de l'Environnement, de l'Energie et de  
la Démocratie participative, chargé de l'Action  
sociale et de la Santé.

Bruxelles, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

**Concerne : Nécessaire poursuite des mesures de sauvegarde des maisons de repos  
Incompréhensible absence de marge de progression sur le budget 2021  
Dangereuse suspension du testing préventif**

1. Le Gouvernement bruxellois a pris des mesures significatives de soutien aux maisons de repos lors de la première vague. Force est de constater que la sous-occupation persiste et qu'une série de maisons de repos restent déforcées en terme de ressources financières. La baisse de taux d'occupation est en moyenne de l'ordre de 10 %. Dans certaines résidences, le taux d'occupation est même de 75 %. Les maisons de repos doivent avoir des moyens comparables à ceux qui étaient les leurs en 2019 pour assurer la continuité des soins.

La deuxième vague inflige de nouveaux surcoûts en termes de personnel d'intérim, de contrat de remplacement, d'achats de matériel et de gel,... En particulier, la multiplication de certificats de quarantaine est la source d'un absentéisme grandissant. Chaque place inoccupée implique en outre une perte de l'ordre de 100 euros par jour.

Dans ce contexte, des mesures de sauvegarde sont à maintenir.

Cela appelle la poursuite des mesures d'immunisation ainsi qu'une compensation pour les surcoûts de la deuxième vague et la perte du prix de journée au résident.

A titre d'inspiration, en Wallonie, les mesures d'immunisation ont été prolongées jusqu'au 31 mars 2021 et un soutien complémentaire de 400 euros par lit a été prévu pour des frais supplémentaires liés au personnel, au matériel, aux aménagements,.....

2. Le 27 octobre, nous avons appris avec consternation que le Collège réuni de la Cocom proposait une norme de croissance nulle pour le budget 2021 d'Iriscare. Un vote négatif a été émis par le Comité général. Le dossier est renvoyé au Collège réuni qui va décider.

Avant la crise du Covid, nombre de besoins du secteur n'étaient pas rencontrés et ne le sont toujours pas. A titre de simples exemples, nous en rappellerons trois. Il reste près de 3.000 résidents B et C dans des lits MR. Les prestations de logopédie sont couvertes sans

financement. Or, ces prestations se sont considérablement développées et bonifiées au cours des dernières années. 40 % des résidants sont désorientés ou atteints d'une affection type Alzheimer. Une personne de référence pour la démence n'exerce qu'à mi-temps là où il y a 25 Cd.

Il est de plus en plus clair que le Covid est là pour durer des mois voire des années. En outre, le Covid n'est vraisemblablement pas la dernière épidémie de grande ampleur. Dans une carte blanche, vous avez écrit avec clairvoyance le 27 octobre:

*« La lutte contre cette crise est un marathon. Nous ne sommes pas au bout, loin de là. Les pouvoirs publics doivent faire mieux »<sup>1</sup>.*

Faire mieux avec un budget figé est peu réaliste. En soins de santé, progresser et améliorer la qualité a souvent un coût.

Des vaccins sont évoqués mais personne ne peut prévoir s'ils seront découverts, quand ils seront disponibles et quelle sera leur efficacité.

A l'heure actuelle, aucun financement pour le matériel de protection n'existe. Dans ce contexte, un financement structurel pour ce matériel apparaît comme un must.

Le financement et la fonction de médecin coordinateur ne sont pas adaptés à un contexte épidémique.

Rien ne permet de penser qu'une troisième vague sera évitée en 2021, que du contraire. Dans ce cas, les dépenses additionnelles et les pertes de rentrées observées lors des deux premières vagues se reproduiront.

A cette aune, l'absence de marge sur le budget 2021 est une incompréhensible imprévoyance en termes de santé publique.

Suite à la première vague, un consensus politique s'est imposé sur un nécessaire réinvestissement dans la santé pour assurer aux mieux des prestations de qualité et donner aux professionnels de terrain les moyens de faire au mieux leur métier.

L'absence d'une marge sur 2021 est en flagrante discordance avec ce réinvestissement annoncé dans la santé. Pour les professionnels de terrain, c'est un véritable camouflet.

Une blouse blanche de compétence régionale ne vaut pas moins qu'une blouse blanche de compétence fédérale. Le Fédéral a défini une norme de croissance de 2,5 % pour sa législature.

<p>Pour aider à « faire au mieux », l'effort de la Région en soutien des acteurs de la santé doit être à l'unisson de celui du Fédéral. A cette fin, une marge de progression de 2,5 % est un must.</p>
---

3. Le 19 octobre, la Conférence Interministérielle de la Santé a arrêté de nouvelles modalités de testing. Le test préventif est suspendu jusqu'au 15 novembre, soit près d'un mois. L'OMS prône pourtant toujours le test des asymptomatiques. La non-prise en compte des

---

<sup>1</sup> <https://www.levif.be/actualite/belgique/covid-apres-minuit-moins-une-il-y-a-demain-carte-blanche/article-opinion-1350255.html>

asymptomatiques a pesé gravement lors de la première vague. Les chiffres montrent clairement une hausse de cas Covid. Alors que les foyers d'incendie « covid » se multiplient, des détecteurs de fumée ont été débranchés dans les maisons de repos. Dans ce contexte, la décision de suspendre le testing préventif en maison de repos est inopportune et non responsable.

Nous avons appris que la Région allait passer commande de tests rapides antigéniques naso-pharyngés. Nous actons cette initiative avec un esprit ouvert et constructif.

Ce choix de stratégie de testing pose la question de l'opérationnel :

- À partir de quand les tests seront-ils utilisés ?
- Comment les tests sont-ils obtenus ?
- Qui va faire passer le test ?
- A quelle fréquence ?

En l'état de notre information, ces tests sont moins fiables que les PCR et un test négatif doit être doublé d'un test PCR. Si c'est exact, qui fait alors le PCR ? Est-il remboursé par l'Inami et le membre du personnel bénéficie-t-il d'une priorité pour le test PCR ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Vincent FREDERICQ  
Secrétaire général de  
Femarbel

Rita GLINEUR et Michel DENYS  
Co-Manager a.i. de la  
Fédération des CPAS Bruxellois  
Association Ville & Communes de  
Bruxelles

Patricia Lanssiers,  
Directeur général de  
GIBBIS

Copie de la présente est adressée aux Ministres:

- Rudi Vervoort, Président du Collège réuni de la Commission communautaire commune,
- Elke Van den Brandt, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, et Membre du Collège réuni de la COCOM chargée de la Santé et de l'Action sociale,
- Sven Gatz, Ministre membre du Collège réuni de la COCOM, chargé des Prestations familiales, de la Fonction publique, des Finances, du Budget, des Relations extérieures et du Contrôle des Films,
- Bernard Clerfayt, Ministre membre du Collège réuni de la COCOM, chargé des Prestations familiales, de la Fonction publique, des Finances, du Budget, des Relations extérieures et du Contrôle des Films

Contacts:

Fédération des CPAS bruxellois (Brulocalis) - Jean-Marc Rombeaux [\\_jmr@uvcw.be](mailto:_jmr@uvcw.be)  
Ferubel-Femarbel - Vincent Fredericq [\\_sec-gen@femarbel-ferubel.be](mailto:_sec-gen@femarbel-ferubel.be)  
Gibbis - Christian [Dejaer-christian.dejaer@gibbis.be](mailto:Dejaer-christian.dejaer@gibbis.be)